

Bonjour,

Plus de deux mois de mobilisation autour de cette enquête publique. Sans crier encore à la victoire, nous pouvons raisonnablement énumérer trois grandes avancées pour Domoun la Plaine, dans cette affaire :

1. **Fin des tyroliennes**, en tout cas sur les zones concernées par le projet. En effet, le double avis défavorable de la CDPENAF enterre à notre sens cette lubie. La CDPENAF a dit non en janvier 2022 pour protéger les paysages ; elle a dit non en juillet 2023 pour protéger les zones N.
2. **Amputation du projet de parc d'attractions**. La CDPENAF toujours, a dit non au motif de « l'Artificialisation d'un site naturel à forte valeur environnementale et paysagère » à 20 % de la surface envisagée dans version 3 du projet. Si la municipalité du Tampon veut éviter de reprendre tout le processus depuis A jusqu'à Z, elle va devoir littéralement amputer son projet version 3 des 20 % refusés par l'avis de la CDPENAF.
3. La dernière avancée que je voulais souligner ici le niveau de participation à cette enquête publique. **La démocratie participative sort déjà vainqueur de cet épisode et c'est grâce à vous**, à nous toutes et tous. Merci et bravo pour votre implication et vos contributions ainsi que celles de toutes celles et tous ceux que vous avez réussi à mobiliser.

Il nous reste à patienter au maximum jusqu'au 9 septembre pour connaître l'avis du commissaire enquêteur, puis quatre semaines encore au maximum pour la décision de l'autorité environnementale. **La lutte est loin d'être terminée**, et notre vigilance par rapport à d'autres projets mégalomaniacaux qui pourraient encore germer de-ci de-là.

Pour terminer, nous pouvons aujourd'hui nous réjouir de la victoire - celle-ci définitive - obtenue dans le bras de fer contre la marchandisation de Grand Etang par le Parc National de La Réunion. Une honte ! Cette victoire a été acquise grâce à la ténacité de nos ami.e.s de l'ACSP (Association Citoyenne de Saint Pierre-Réunion), de la convergence autour de leur action de plusieurs organisations et mouvements dont Domoun la Plaine, de la diplomatie qu'ACSP a déployée vis-à-vis du promoteur de l'activité de paddles sur le Grand Etang (Kanopea Forest Lodge) qui a accepté de demander au Parc National de La Réunion l'abrogation de l'arrêté lui autorisant l'exploitation commerciale du plan d'eau de Grand Etang. Le Parc National de La Réunion a dû, tout penaud, s'y exécuter. Vous trouverez tous les détails ici : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com/news/grand-etang-a-la-reunion-sauvegarde>

Cette affaire vient encore donner raison à l'action citoyenne pour battre en retraite les marchands d'attractions écocides.

Restons en contact.

Amitiés,

